

Dépliant avec les propositions des deux commissions des finances
15 novembre 2013

13.041én Budget 2014

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN	Remarques
	du 21 août 2013	du 28 août 2013, 4 septembre 2013 et 30 octobre 2013	des 4-5 novembre 2013	des 13-15 novembre 2013	
			Adhésion au projet resp. aux annonces tardives, sauf observation.	Adhésion au projet resp. aux annonces tardives, sauf observation.	
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
A BUDGET DES UNITES ADMINISTRATIVES					
2 DEPARTEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES					
201 Département fédéral des affaires étrangères					
<i>Compte de résultats</i>					
30	A2111.0281 OSCE - Journée du Conseil des ministres à Bâle	10 770 000	16 170 000		

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN	Remarques
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)					
202 Direction du développement et de la coopération					
<i>Compte de résultats</i>					
33	A2310.0287	Actions spécifiques de la coopération au développement	892 297 000		
				Majorité	Minorité (Grin, Aeschi Thomas, Amaudruz, Hausammann, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander)
					868 797 000
34	A2310.0295	Aide aux pays de l'Est	147 926 900		
				Majorité	Minorité (Grin, Aeschi Thomas, Amaudruz, Hausammann, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander)
					142 103 300
3 DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR					
303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes					
<i>Compte de résultats</i>					
44	A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	2 147 600		
				Majorité	Minorité (Carobbio Guscetti, Aubert, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)
					2 273 600
316 Office fédéral de la santé publique					
<i>Compte de résultats</i>					
54	A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	76 069 900		
				Majorité	Minorité (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)
					76 969 900

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN	Remarques
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)						
4	DEPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE					
420	Office fédéral des migrations					
	<i>Compte de résultats</i>					
85	A2310.0172	Mesures d'intégration des étrangers	80 564 800	85 364 800		Voir les conséquences sur le crédit d'engagement, page A11.

			Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN		Remarques	
			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.			
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)									
5	DEPARTEMENT DE LA DEFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS								
525	Défense								
	<i>Compte de résultats</i>								
98	A2111.0149	Exploitation et infrastructure	257 014 900						
						Majorité	Minorité I (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	Minorité II (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	Minorité I Proposition commune avec les positions 525/A2113.0001, 525/A2150.0100, 525/A2150.0102, 525/A2150.0107 et 525/A2310.0449.
98	A2113.0001	Location de locaux	1 111 851 400			Majorité	Minorité (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)		Proposition commune avec les positions 525/A2111.0149, 525/A2150.0100, 525/A2150.0102, 525/A2150.0107 et 525/A2310.0449.

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN	Remarques	
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)							
99	A2150.0100	Matériel d'armement (y c. TVA sur les importations)	464 000 000		Majorité Minorité (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	Proposition commune avec les positions 525/A2111.0149, 525/A2113.0001, 525/A2150.0102, 525/A2150.0107 et 525/A2310.0449.	
99	A2150.0102	Equipement personnel et matériel à renouveler (BER)	330 000 000		Majorité Minorité (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	Proposition commune avec les positions 525/A2111.0149, 525/A2113.0001, 525/A2150.0100, 525/A2150.0107 et 525/A2310.0449.	
99	A2150.0107	Apport au fonds d'acquisition du Gripen	342 000 000		Majorité Minorité I (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	Minorité II (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Fischer Roland, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	Minorité I: Proposition commune avec les positions 525/A2111.0149, 525/A2113.0001, 525/A2150.0100, 525/A2150.0102 et 525/A2310.0449.
99	A2310.0449	Tâches extraord. de protec. incomb. Aux cantons et villes	30 300 000		Majorité Minorité (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	Proposition commune avec les positions 525/A2111.0149, 525/A2113.0001, 525/A2150.0100, 525/A2150.0102 et 525/A2150.0107.	

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN	Remarques
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)						
6	DEPARTEMENT DES FINANCES					
601	Administration fédérale des finances					
	<i>Compte de résultats</i>					
114	A2310.0424	Péréquation des ressources	2 219 996 400	2 220 010 100		
605	Administration fédérale des contributions					
	<i>Compte de résultats</i>					
122	A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	152 564 800		Majorité Minorité (Kiener Nellen, Aubert, Carobbio Guscetti, Gysi, Hadorn, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	155 853 500
606	Administration fédérale des douanes					
	<i>Compte de résultats</i>					
125	A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	565 239 600		Majorité Minorité (Kiener Nellen, Aubert, Carobbio Guscetti, Gysi, Hadorn, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	571 829 600
126	A2310.0211	Contrib. à l'exportation de produits agricoles transformés	70 000 000	Majorité Minorité (Häberli-Koller, Germann, Theiler)	Majorité Minorité (Gasche, Aeschi Thomas, Grin, Hausammann, Müller Leo, Reimann Lukas, Schwander)	78 000 000

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN	Remarques
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)						
7	DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE					
704	Secrétariat d'Etat à l'économie					
	<i>Compte de résultats</i>					
146	A2310.0370	Coopération économique au développement	243 078 400		Majorité Minorité (Grin, Aeschi Thomas, Amaudruz, Hausammann, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander) 232 078 400	
708	Office fédéral de l'agriculture					
	<i>Compte de résultats</i>					
150	A2310.0147	Aides à la production animale	6 060 500		Majorité Minorité (Hausammann, Aeschi Thomas, Amaudruz, Grin, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander) 6 310 500	Proposition commune avec les positions 708/A2310.0148, 708/A2310.0490 et 708/A4200.0111.
150	A2310.0148	Aides à la production végétale	72 750 000		Majorité Minorité (Hausammann, Aeschi Thomas, Amaudruz, Grin, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander) 73 000 000	Proposition commune avec les positions 708/A2310.0147, 708/A2310.0490 et 708/A4200.0111.

				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN	Remarques
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)								
150	A2310.0490	Paiements directs versés dans l'agriculture		2 808 967 800				
<i>Compte des investissements</i>								
151	A4200.0111	Crédits d'investissement en faveur de l'agriculture		46 500 000				
725 Office fédéral du logement								
<i>Compte de résultats</i>								
156	A4200.0102	Mesures encouragement, maîtres d'ouvrage d'utilité publique		29 550 000				

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN	Remarques
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)						
8	DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ENERGIE ET DE LA COMMUNICATION					
808	Office fédéral de la communication					
	<i>Compte de résultats</i>					
187	A6210.0145	Contribution à la recherche dans le domaine des médias	3 000 000		Majorité 1 800 000	Minorité (Hadorn, Aubert, Carobbio Guscetti, Gysi, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth) selon CF
810	Office fédéral de l'environnement					
	<i>Compte de résultats</i>					
191	A2310.0131	Assainissement des sites contaminés	41 641 000		Majorité	Minorité (Fischer Roland, Carobbio Guscetti, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel) 36 641 000 Proposition commune avec les positions 810/A4300.0105 et 810A4300.0147.
	<i>Compte des investissements</i>					
192	A4300.0105	Nature et paysage	53 080 200		Majorité	Minorité (Fischer Roland, Carobbio Guscetti, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel) 63 080 200 Proposition commune avec les positions 810/A2310.0131 et 810A4300.0147.
192	A4300.0147	Revitalisation	41 460 000		Majorité	Minorité (Fischer Roland, Carobbio Guscetti, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel) 36 460 000 Proposition commune avec les positions 810/A2310.0131 et 810/A4300.0105.

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN	Remarques
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)					
Groupes de comptes					
Charges de personnel					
				Majorité	Minorité (Carobbio Guscetti, Aubert, Gmür, Gschwind, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)
11 - 198	Charges de personnel	5 489 204 700		5 439 204 700	selon CF
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.					
				Majorité	Minorité (Carobbio Guscetti, Aubert, Gmür, Gschwind, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)
11 - 198	Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 459 791 800		4 309 791 800	selon CF

Dépliant avec les propositions des deux commissions des finances
15 novembre 2013

B 1

Projet du Conseil fédéral

Annonces tardives
du Conseil fédéral

Propositions de la
Commission des finances
du Conseil des Etats

Propositions de la
Commission des finances
du Conseil national

du 21 août 2013

du 28 août 2013,
4 septembre 2013 et
30 octobre 2013

des 4-5 novembre 2013

des 13-15 novembre 2013

Adhésion au projet resp. à
annonces tardives, sauf observation.

Adhésion au projet resp. à
annonces tardives, sauf observation.

Arrêté fédéral I
concernant le budget pour l'année 2014

du ... décembre 2013

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution fédérale (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 21 août 2013²,

arrête:

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

Art. 1 Compte de résultats

¹ Le compte de résultats inscrit au budget de la Confédération suisse pour l'exercice 2014 est approuvé.

² Il se solde par:

	francs		
a. Charges de	65 809 798 000	... 65 820 011 700	... 65 618 811 700
b. Revenus de	66 138 049 800		
c. Un excédent de revenus de	328 251 800	... 318 038 100	... 519 238 100

Art. 2 Domaine des investissements

Les dépenses et recettes d'investissement de la Confédération suisse pour l'exercice 2014 sont, en tant que partie du compte de financement, budgétisées comme il suit:

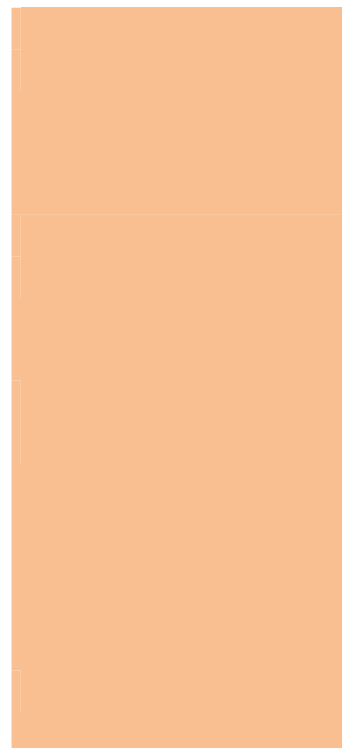
	francs
a. Dépenses d'investissement de	7 894 387 000
b. Recettes d'investissement de	189 031 700

Art. 3 Transferts de crédits; charges de personnel

¹ Le Département fédéral des finances (Office fédéral du personnel) est autorisé à procéder, en accord avec les services concernés, à des transferts entre les crédits destinés aux charges de personnel des différents départements, de la Chancellerie fédérale et du Conseil fédéral.

² Les départements sont autorisés à procéder à des transferts entre les crédits destinés aux charges de personnel des différentes unités de l'administration centrale de la Confédération qui leur sont subordonnées.

³ Les unités administratives sont autorisées à procéder, en accord avec le département compétent, à des transferts entre le crédit destiné à la rétribution du personnel et aux cotisations de l'employeur et le crédit destiné à couvrir les charges de conseil; ces transferts doivent cependant atteindre au plus 5 % du crédit approuvé destiné à couvrir la rétribution du personnel et les cotisations de l'employeur et ne pas dépasser 5 millions de francs.



Art. 4 Transferts de crédits; domaine des TIC

¹ Le Département fédéral des finances (UPIIC) est autorisé à procéder, en accord avec les services concernés, à des transferts entre les crédits destinés aux charges de biens et services liées à l'informatique des différents départements, de la Chancellerie fédérale et du Conseil fédéral. Cette même autorisation s'applique aux transferts entre les crédits destinés aux immobilisations corporelles et incorporelles, stocks, ou entre les crédits destinés spécifiquement aux investissements informatiques.

² Les départements sont autorisés à procéder à des transferts entre les crédits destinés aux charges de personnel des différentes unités de l'administration centrale de la Confédération qui leur sont subordonnées. Ils sont également autorisés à procéder à des transferts entre les crédits destinés aux immobilisations corporelles et incorporelles, stocks, ou entre les crédits destinés spécifiquement aux investissements informatiques.

³ Les unités administratives sont autorisées à procéder, en accord avec le département compétent, à des transferts entre les crédits destinés aux charges de biens et services liées à l'informatique ainsi qu'aux immobilisations corporelles et incorporelles, stocks, ou entre les crédits destinés spécifiquement aux investissements informatiques.



Art. 5 Transferts de crédits; apport au fonds d'acquisition du Gripen

¹ Le DDPS (défense, armasuisse Immobilier) est habilité, en accord avec le DFF (AFF), à augmenter le crédit «Apport au fonds d'acquisition du Gripen» à la charge des crédits suivants:

- a. Défense:
 1. crédit de charges «Matériel d'armement»,
 2. crédit de charges «Equipement personnel et matériel à renouveler (BER)»,
 3. crédit de charges «Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)»;
- b. armasuisse Immobilier: crédit d'investissement «Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks» (enveloppe budgétaire).

² Si le fonds d'acquisition du Gripen n'entre pas en vigueur en 2014, le DDPS (défense) pourra, en accord avec le DFF (AFF), utiliser le crédit «Apport au fonds d'acquisition du Gripen» pour acquérir du matériel d'armement (y c. TVA sur les importations).

Majorité

Minorité

(Gysi, Aubert, Carobbio
Guscetti, Fischer Roland,
Hadorn, Kiener Nellen,
Schelbert, Vischer
Daniel, Wermuth)

Biffer

Art. 6 Autres transferts de crédits

¹ A travers l'arrêté fédéral sur le budget, les unités GMEB sont autorisées à procéder, d'entente avec le département compétent, à des transferts entre le crédit d'investissement et le crédit de charges de l'enveloppe budgétaire; ces transferts doivent cependant atteindre au plus 5 % du crédit de charges approuvé et ne pas dépasser 5 millions de francs.

² Le DEFR est autorisé à procéder, d'entente avec le DFF (AFF et OFCL), à des transferts entre le crédit d'investissement de l'OFCL destiné aux mesures de construction dans le domaine des EPF et le crédit de charges du domaine des EPF destiné à l'exploitation; ces transferts ne doivent cependant pas dépasser 20 % du crédit d'investissement approuvé.

³ Le DFAE (DDC) est autorisé à procéder, en accord avec le DFF (AFF), à des transferts entre le crédit de charges destiné aux actions spécifiques à la coopération au développement et le crédit de charges en faveur de l'assistance financière à des actions humanitaires; ces transferts ne doivent pas dépasser le montant total de 30 millions de francs.



Art. 7 Dépenses et recettes

Sont autorisés pour l'exercice 2014, sur la base du compte de résultats et des investissements budgétés et dans le cadre du compte de financement:

	francs			
a. Dépenses totales de	66 353 450 800	...	66 363 664 500	... 66 162 464 500
b. Recettes totales de	66 244 859 000			
c. Un excédent de dépenses au compte de financement de	108 591 800	...	118 805 500	excédent de recettes... 82 394 500

Art. 8 Frein à l'endettement

Conformément à l'art. 126, al. 2, de la Constitution fédérale (Cst.), le budget se fonde sur un plafond des dépenses totales de 66 576 083 295 francs.

**Art. 9 Objectifs pour les groupes de produits d'unités
administratives GMEB**

Les coûts et les recettes pour les groupes de produits d'unités administratives GMEB indiqués dans l'annexe sont fixés sous forme d'objectifs au sens de l'art. 42, al. 2, LFC³.

³ RS 611.0

Art. 10 Crédits d'engagement soumis au frein aux dépenses

¹ Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:

	francs	
a. Conditions institutionnelles et financières	85 200 000	
b. Relations avec l'étranger – Coopération internationale	51 740 000	
c. Défense nationale	1 066 500 000	
d. Programme de construction 2014 du domaine des EPF (projets individuels)	174 020 000	
e. Prévoyance sociale	209 439 000	... 221 439 000
f. Crédits annuels d'engagement pour des contributions fédérales et des prêts	284 000 000	
g. Couverture du risque de guerre encouru lors de vols humanitaires ou diplomatiques spéciaux, par engagement	300 000 000	

² Le crédit-cadre suivant est approuvé:

Constructions du domaine des EPF 2014 (constructions dont le coût est inférieur à 10 mio de fr.)	90 000 000
---	------------

Art. 10 ▼ Frein aux dépenses**Art. 10 ▼ Frein aux dépenses**

Art. 11 Crédits d'engagement non soumis au frein aux dépenses

Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:

	francs
a. Conditions institutionnelles et financières	10 720 000
b. Programme de construction 2014 du domaine des EPF (projets individuels)	30 300 000
c. Crédits annuels d'engagement pour des contributions fédérales et des prêts	6 700 000

**Art. 12 Transferts de crédits dans le programme de construction
2014 du domaine des EPF**

¹ Le DEFR est autorisé à procéder à des transferts entre les deux crédits d'engagement visés à l'art. 10, al. 1, let. d et l'art. 11, let. b, et le crédit-cadre destiné au programme de construction 2014 du domaine des EPF visé à l'art. 7, al. 2.

² Les transferts de crédits ne doivent pas dépasser 5 % du montant du plus petit crédit concerné.

Art. 13 Enveloppes budgétaires soumises au frein aux dépenses

Les plafonds des dépenses suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:

	francs
a. Relations avec l'étranger – Coopération internationale	2 645 000
b. Formation et recherche	14 000 000
c. Environnement et aménagement du territoire	41 000 000

Art. 14 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Art. 13 ▼ Frein aux dépenses**Art. 13 ▼ Frein aux dépenses**